



OFFRE DE FORMATION

2018

Bulletin pour impression en format livret



Pour que la
Convention
ne reste pas
dans les tiroirs



DROTS DES PERSONNES
HANDICAPÉES
Convention
des
Nations Unies

ASA-Handicap mental : son rôle

En tant qu'ONG, ASA-Handicap mental a un rôle majeur à jouer en vue, d'une part, d'impliquer les personnes avec un handicap mental dans le processus de défense de leurs droits, et, d'autre part, d'information et formation des professionnels et autres personnes concernées, lesquels méconnaissent les nouveaux outils de gouvernance et le vécu des personnes en situation de handicap.

ASA-Handicap mental a choisi de contribuer à la mise en œuvre de la CDPH. S'appuyant sur le principe de *Participation et intégration pleines et effectives à la société* (art. 3 c., CDPH, ONU, 2006) et en tenant compte des préceptes énoncés par les Nations Unies (New-York et Genève, 2010), les buts poursuivis sont les suivants :

- contribuer à former les professionnels et les personnes ayant un handicap mental à la CDPH ;
- soutenir les personnes dans leur prise de parole : les associer à la transmission de leur expérience et souhaits aux professionnels, parents et politiques ;
- émettre des recommandations et propositions pour une mise en œuvre de la CDPH, tenant compte des besoins des personnes ayant un handicap mental afin de réduire les écarts entre les droits énoncés dans la Convention et la réalité de la vie quotidienne des personnes.

ASA-Handicap mental entend assurer la pérennité du processus instauré lors du projet « Droits et Participation » en restant l'association de référence en ce qui concerne la diffusion du kit de formation à la CDPH et la formation des professionnels du terrain, des personnes en situation de handicap, et des personnes prêtes à diffuser l'outil dans leurs institutions, associations ou fondations. ASA-Handicap mental suivra attentivement l'implantation du projet « Droits et Participation » et son développement en répondant à tout besoin et/ou demande concernant les droits des personnes avec un handicap mental, en fournissant les outils permettant aux personnes de renforcer leur participation à la société, en soutenant l'exercice de leur citoyenneté par des sensibilisations et formations adaptées. En outre, en un souci de contribuer au processus d'appropriation de leurs droits par les personnes ayant un handicap mental, elle souhaite que la formation mise en place durant le projet permette à des personnes ayant un handicap mental de se constituer en groupe de référence pour des questionnements se rapportant à la CDPH. Ce groupe bénéficierait du soutien des professionnels et de l'association ASA-Handicap mental qui offrirait des séances d'information et de formation, à l'instar de ce qui est réalisé en Belgique, permettant aux personnes ayant un handicap mental de s'informer sur la CDPH et leurs droits sur la base du kit en version Facile à comprendre.

Notre association

Sa mission

ASA-Handicap mental, association à but non lucratif, a pour mission la promotion de l'éducation, de l'enseignement et de la formation des personnes avec un handicap mental et des personnes ayant des difficultés d'apprentissage quels que soient le degré de leur handicap et leur âge, qu'elles soient à domicile ou en institution, dans tous les domaines de la vie privée et publique. Elle encourage également la formation et le perfectionnement des professionnels et de toute autre personne qui les accompagnent.

Ses valeurs

La pleine et effective participation et intégration des personnes dans la société, leur droit à la parole et à l'autodétermination et par conséquent la défense de leurs intérêts et de leurs droits.

Notre offre de formation

Les motifs

Elle émane des besoins exprimés par les personnes en situation de handicap lors du projet « Droits & Participation¹ » et par les professionnels du champ socio-éducatif.

A l'écoute de ces besoins, ASA-Handicap mental a conçu plusieurs offres de formation modulables, dont la particularité est de compter le plus souvent parmi les formateurs des personnes avec un handicap. Ces personnes sont issues du groupe d'autoreprésentants ayant participé au projet « Droits & Participation ».

¹ Le projet « Droits & Participation » (2015-2016) a consisté à former une cinquantaine de personnes avec un handicap mental à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (ONU, 2006) et à récolter leurs expériences de vie et recommandations. La formation a été relevée comme mesure importante à développer : leur propre formation en premier, la formation des professionnels du monde scolaire, du monde médical, du milieu du travail, des transports, de l'aménagement de la Cité, des services privés, etc. en second.

Les thèmes

- ✓ **La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées** (ONU, 2006), ratifiée par la Suisse en 2014, encore méconnue de la plupart des personnes en situation de handicap et des professionnels.
- ✓ **La prise de parole** des personnes en situation de handicap et le développement de leur sentiment de pouvoir participer et influencer les décisions qui les concernent.
- ✓ **Le langage facile à lire et à comprendre** (FALC) au service d'une information accessible à tous.
- ✓ **La participation sociale des personnes en situation de handicap.**

Les destinataires

- Les personnes avec un handicap mental ou des difficultés d'apprentissage,
- Les professionnels

La durée

- Une demi-journée ou
- 1 journée ou
- 2 journées

Le lieu

- Intra établissement

Le prix

- Un montant forfaitaire (voir indications pour chaque cours)
- Des frais de déplacement des formateurs, hors Genève, en sus

Nos formations

Cette brochure et le tableau synthétique, récapitulant l'ensemble des cours, se trouvent sur le site internet d'ASA-Handicap mental:
www.asa-handicap-mental.ch

- Offre n°1** Demi-journée p.8
La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH)
- Offre n°2** Une journée p.10
La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH)
- Offre n°3** Deux journées p.12
La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) et l'autoreprésentation
- Offre n°4** Une journée p.14
Sensibilisation à l'autoreprésentation
- Offre n°5** Une journée ou deux demi-journées p.16
Sensibilisation au langage facile à lire et à comprendre (FALC)
- Offre n°6** Demi-journée p.18
Le langage facile à lire et à comprendre à l'usage des relecteurs
- Offre n°7** Une journée p.20
La participation sociale des personnes handicapées

La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH)²

Contenu de la formation

Ce cours propose une sensibilisation à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée des Nations Unies en 2006 et ratifiée par la Suisse le 14 avril 2014, avec entrée en vigueur le 14 mai 2014.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Prendre conscience que les personnes avec un handicap ont, elles aussi, des droits proclamés et reconnus internationalement ;
- ✓ Comprendre les principes et notions relatifs aux droits des personnes handicapées ;
- ✓ Découvrir le contenu des articles de la Convention.

² Cette formation est réalisée en version facile à lire et à comprendre et est donc accessible à tout public.

Démarche pédagogique

Présentation de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées à l'aide d'un kit pédagogique en version facile à comprendre réalisée par ASA-Handicap mental.

Les participants seront amenés à investiguer 7 grands thèmes à partir d'une présentation illustrée de la Convention et d'un matériel pédagogique constitué de jeux de cartes.

Public

Professionnels
Personnes en situation de handicap

Organisation

Durée : 3,5 h
Date et lieu : à définir
Participants max. 20

Prix de la formation : CHF 890.-

Formateurs

1 professionnel
1 autoreprésentant

La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH)³

Contenu de la formation

Ce cours propose une découverte approfondie de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée des Nations Unies en 2006 et ratifiée par la Suisse le 14 avril 2014, avec entrée en vigueur le 14 mai 2014.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Prendre conscience que les personnes avec un handicap ont, elles aussi, des droits proclamés et reconnus internationalement ;
- ✓ Comprendre les principes et notions relatifs aux droits des personnes handicapées ;
- ✓ S'approprier le contenu des articles de la Convention.

³ Cette formation est réalisée en version facile à lire et à comprendre et est donc accessible à tout public.

Démarche pédagogique

Présentation de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées à l'aide d'un kit pédagogique en version facile à comprendre réalisée par ASA-Handicap mental.

Les participants seront amenés à :

- Explorer la Convention définie en 7 grands thèmes à partir d'une présentation illustrée ;
- Expérimenter les jeux du Kit de formation par groupes mixtes (professionnels et personnes en situation de handicap).

Public

Professionnels
Personnes en situation de
handicap

Organisation

Durée : 7 h
Date et lieu : à définir
Participants max. 15

Prix de la formation : CHF 1740.-

Formateurs

1 professionnel
1 autoreprésentant

La Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) et l'autoreprésentation⁴

Contenu de la formation

Ce cours propose une découverte approfondie de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée des Nations Unies en 2006 et ratifiée par la Suisse le 14 avril 2014, avec entrée en vigueur le 14 mai 2014. Il traite également du concept d'autoreprésentation, lequel s'appuie sur la capacité de la personne à prendre la parole pour faire connaître et défendre ses points de vue sur des sujets concernant sa propre vie, pour participer aux décisions qui la touchent directement.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Prendre conscience que les personnes avec un handicap ont, elles aussi, des droits proclamés et reconnus internationalement ;
- ✓ Comprendre les principes et notions relatifs aux droits des personnes handicapées ;
- ✓ S'approprier le contenu des articles de la Convention.
- ✓ Se sensibiliser à l'autoreprésentation : comment apprendre à prendre la parole en public quand on est une personne avec un handicap ; comment soutenir la prise de parole des personnes avec un handicap quand on est un professionnel ; comment aborder la préparation à l'autoreprésentation ; comment assumer son rôle d'autoreprésentant.

⁴ Cette formation est réalisée en version facile à lire et à comprendre.

Démarche pédagogique

Présentation de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées à l'aide d'un kit pédagogique en version facile à comprendre réalisée par ASA-Handicap mental. Les participants seront amenés à :

- Explorer la Convention définie en 7 grands thèmes à partir d'une présentation illustrée ;
- Expérimenter les jeux du Kit de formation par groupes mixtes (professionnels et personnes en situation de handicap).

Présentation du concept d'autoreprésentation et mises en situation à l'aide du manuel de formation « Soutenir la prise de parole de la personne déficiente intellectuelle⁵ ».

Public

Professionnels
Personnes en situation de handicap

Organisation

Durée : 2 jours (2 x 7h)
Date et lieu : à définir
Participants max. 15

Prix de la formation : **CHF 3580.-**

Formateurs

1 professionnel
1 autoreprésentant

⁵ Ce manuel de formation a été réalisé en 2006 par Anne-Marie De Vleeschouwer de l'asbl SISAHM (Belgique) et Serge Manneback, autoreprésentant

Sensibilisation à l'autoreprésentation⁶

Contenu de la formation

Ce cours aborde le concept d'autoreprésentation et ses corollaires : la prise de parole pour faire connaître et défendre ses points de vue sur des sujets concernant sa propre vie, la participation active au processus de prise de décisions.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Comprendre le concept d'autoreprésentation :
- ✓ Découvrir l'importance de prendre la parole lorsqu'on est une personne avec un handicap ;
- ✓ Apprendre les principes de base pour développer sa compétence à prendre la parole en public et à assumer un rôle d'autoreprésentant.

⁶ Cette formation est réalisée en version facile à lire et à comprendre

Démarche pédagogique

Présentation du concept d'autoreprésentation et mises en situation à l'aide du manuel de formation « Soutenir la prise de parole de la personne déficiente intellectuelle⁷ ».

Public

Personnes en situation de handicap

Organisation

Durée : 7 h
Date et lieu : à définir
Participants max. 10⁸

Prix de la formation : CHF 1740.-

Formateurs

1 professionnel

1 autoreprésentant

⁷ Ce manuel de formation a été réalisé en 2006 par Anne-Marie De Vleeschouwer de l'asbl SISAHM (Belgique) et Serge Manneback, autoreprésentant

⁸ La présence et le soutien d'au moins un accompagnant est souhaitable

Sensibilisation au langage facile à lire et à comprendre (FALC)

Contenu de la formation

Ce cours propose une sensibilisation au langage facile à lire et à comprendre. Ce cours permettra aux participants de saisir l'importance de ce langage pour la participation des personnes concernées à la société, de comprendre les règles de ce langage et de les appliquer pour rédiger ou traduire un texte en facile à lire et à comprendre.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Comprendre le développement historique du langage facile à lire et à comprendre
- ✓ Se sensibiliser aux difficultés rencontrées par les personnes concernées par le langage facile à lire et à comprendre
- ✓ Comprendre les règles européennes du langage facile à lire et à comprendre
- ✓ Composer un texte accessible en utilisant les règles européennes du langage facile à lire et à comprendre
- ✓ Traduire un texte préexistant en langage facile à lire et à comprendre

Démarche pédagogique

Présentation et utilisation des règles du langage facile à lire et à comprendre⁸. Les participants seront amenés à :

- Traduire un texte préexistant ;
- Rédiger entièrement un texte

en utilisant les règles du langage facile à lire et à comprendre

Public

Professionnels

Organisation

Durée : 7h (ou 2 x 3,5 h)

Date et lieu : à définir

Participants max. 15

Prix de la formation : CHF 1740.-

Formateurs

1 professionnel

1 autoreprésentant

⁹ Nous utiliserons aussi bien les règles européennes du langage facile à lire et à comprendre proposé par Inclusion Europe que celles travaillées au Québec

Le langage facile à lire et à comprendre (FALC) à l'usage des relecteurs¹⁰

Contenu de la formation

Ce cours propose des clefs de compréhension pour saisir l'importance d'associer les personnes en situation de handicap à la relecture des textes rédigés en langage simplifié. Il offre aux personnes en situation de handicap les connaissances nécessaires à leur participation au processus de création et de traduction en langage facile à lire et à comprendre.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Comprendre les règles européennes du langage facile à lire et à comprendre
- ✓ Comprendre l'importance de la relecture dans la création d'un texte en langage facile à lire et à comprendre
- ✓ Développer sa capacité à contrôler l'accessibilité des informations contenues dans un texte traduit en langage facile à lire et à comprendre

¹⁰ Cette formation est réalisée en version facile à lire et à comprendre et est donc accessible à tout public.

Démarche pédagogique

Présentation des règles européennes et exercices de relecture d'un texte traduit en langage facile à lire et à comprendre.

Nous utiliserons aussi bien les règles européennes du langage facile à lire et à comprendre proposé par Inclusion Europe que celles travaillées au Québec.

Public

Relecteurs
Personnes en situation de handicap

Organisation

Durée : 3,5 h
Date et lieu : à définir
Participants max 10¹¹

Prix de la formation : CHF 890.-

Formateurs

1 professionnel
1 autoreprésentant

¹¹ La présence et le soutien d'au moins un accompagnant est souhaitable

La Participation sociale des personnes handicapées ¹²

Contenu de la formation

Érigée en modèle de société, devenant un objectif prioritaire des politiques publiques de certains pays, la participation occupe actuellement une position centrale. A partir d'une perspective historique, disciplinaire et multidimensionnelle, ce cours propose une réflexion sur ce concept, son sens, ses contours, ses enjeux et ses retombées pour la pratique institutionnelle.

Objectifs pédagogiques

- ✓ S'entendre sur le sens du mot « participation »
- ✓ Saisir son importance dans le contexte actuel (ratification de la CDPH par la Suisse)
- ✓ S'interroger sur les formes que peut prendre la participation des personnes ayant un handicap
- ✓ Entendre le point de vue des personnes concernées
- ✓ Intégrer le concept dans le champ de sa pratique

¹² Ce cours est une adaptation simplifiée du cours réalisé par le GIFFOCH dans le cadre du Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (projet européen Leonardo da Vinci, 2014).

Démarche pédagogique

Alternance d'exposés et de travaux par ateliers participatifs où chacun-e pourra faire le point sur ses représentations, ses connaissances et ses pratiques.

Public

Professionnels

Organisation

Durée : 7 h

Date et lieu : à définir

Participants max. 20

Prix de la formation : CHF 1740.-

Formateurs

1 professionnel

1 autoreprésentant

Comment nous contacter ?

Pour de plus amples informations sur ces formations, vous pouvez :



Envoyer votre demande avec vos coordonnées complètes à
<mailto:info.asa-hm@bluewin.ch>



Téléphoner au secrétariat d'ASA-Handicap mental :

+41 (0)22 792 48 65

(tous les matins, excepté le mercredi)

Nous nous ferons un plaisir de vous répondre dans les plus brefs délais.

Tableau récapitulatif des formations 2018 - ASA-Handicap mental

N° cours	Titre de la formation	Détails voir page	Publics	Durée de la formation	Prix de la formation en CHF TTC
1	Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) (cours de sensibilisation)	8	Professionnels Personnes en situation de handicap	3,5h	890.-
2	Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)	10	Professionnels Personnes en situation de handicap	7h	1.740.-
3	La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et l'autoreprésentation	12	Professionnels Personnes en situation de handicap	2 jours (2x7h)	3.580.-
4	Sensibilisation à l'auto-représentation	14	Personnes en situation de handicap	7h	1.740.-
5	Sensibilisation au langage facile à lire et à comprendre (FALC)	16	Professionnels	7h ou 2 x 3,5h	1.740.-
6	Le langage facile à lire et à comprendre à l'usage des relecteurs	18	Relecteurs Personnes en situation de handicap	3,5h	890.-
7	La participation sociale des personnes handicapées	20	Professionnels	7h	1.740.-

